RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
DE
TRAMAYES
(Saône-et-Loire)

CANTON
De Tramayes

ARRONDISSEMENT
DE MACON

OBJET

Tramayes, le 22 8bre 1893

Monsieur le Préfet

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien user de votre crédit auprès de M. Dutac, sénateur, architecte de nos travaux scolaire pour le prier de vouloir bien régler au plus tôt ces travaux.

Les entrepreneurs sont las d'attendre ces règlements que M. Dutac nous promet de faire sous peu, à une date indéfinie à ce que je suppose en voyant les retards apportés, et ces messieurs menacent d'introduire une action contre la Commune.

A la session d'août du Conseil Général j'ai eu l'honneur de voir M. Dutac qui

m'a promi qu'il ne laisserait point se
terminer la session sans terminer le
réglement des travaux de nos Ecoles
la session s'est terminée et malgré une
lettre priant M. Dulac de venir
terminer cette affaire, nous n'avons reçu
signes de vie de M. Dulac.

J'ose espérer que votre intervention
aura une influence favorable pour nous
tous Municipalité et entrepreneur.

Agréez Monsieur le Préfet l'assurance
de ma considération très distinguée

Le Maire de Tramayes

Largeau